

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 janvier 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Amélie ALVARES excusée.

Autorisation d'engager 25 % des dépenses d'investissement aux budgets annexes de l'eau et d'assainissement

Dans l'attente du vote du budget 2017, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2016 pour les budgets annexes.

Construction d'une rampe d'accessibilité à la mairie

Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'ap) établi par le cabinet d'étude Soléus, approuvé par le conseil municipal du 23/02/2016 et validé par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016, l'accès à la mairie nécessite la création d'une rampe d'accès. Après avoir entendu l'explication du maire sur la proposition de l'entreprise MONCEAU de CHAMBON-LA-FORET conforme au rapport du cabinet d'étude, le conseil décide d'approuver le devis pour un montant de 10 100 € HT soit 12 120 € TTC.

Pour financer ce projet d'aménagement, le Conseil décide de demander des subventions à l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et au Département dans le cadre des aides aux communes à faible population.

Indemnités pour l'Agent recenseur

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Le maire a désigné, avec son accord, Mme JOLIVET-LEROY Céline comme agent recenseur et coordonnateur communal. Le conseil décide de lui allouer la dotation de l'Etat pour la rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur par l'attribution d'une IHTS (indemnités horaires pour travaux complémentaires).

Modification DM

Annule et remplace DM Budget commune DM n°2 et DM n°1 Budget Eau.

Budget commune n°2 :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	615231	- 10 000 €
Fonctionnement	Dépenses	64168	+ 10 000 €

Budget Eaux n°1 :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61521	- 700 €
Fonctionnement	Dépenses	701249	+ 700 €

Questions diverses

Travaux sans autorisation

Constatant que des travaux (agrandissements, rénovations, vérandas, aménagements, ...) par des particuliers ont été effectués sans permis de construire ou déclaration de travaux, le Maire rappelle que de tels travaux doivent être autorisés par la commune soit, selon les cas, par une déclaration de travaux ou un permis de construire. Le conseil décide de demander un contrôle par la police de l'urbanisme de tous ces travaux effectués sans autorisation.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ Inscriptions recensement militaire des jeunes de 16 ans

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2017. Vous munir du livret de famille.

☺ Recensement de la population

Le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Mme JOLIVET-LEROY Céline sera l'agent recenseur et prendra prochainement contact avec chaque habitation. Le recensement permet de produire des informations sur la population en France. La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Pour ce recensement, vous pourrez répondre par internet : opération simple, totalement sécurisée, pas de récupération du questionnaire, l'agent recenseur ne passera qu'une fois à votre domicile.

☺ Collecte des encombrants

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le : **VENDREDI 27 JANVIER 2017.**

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel : Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tels que : Réfrigérateur, gros électroménager, télévision, ordinateur, petit électroménager, équipement électrique, ...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1,50 m. Ne sont pas pris également les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicule léger, tracteur), huiles, hydrocarbures, produits liquides, matières chimiques ou explosives, bouteilles de gaz, batteries. Pour plus de précision, consultez le site du SITOMAP.

☺ Réunion publique samedi 28 janvier 2017

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à la rencontre annuelle organisée à la salle communale le **samedi 28 janvier 2017 de 10h à 12h15** avec la participation de **Jean ANGUERA**, sculpteur à Givraines et académicien depuis le 10 décembre 2014.



Meilleurs vœux 2017



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 janvier 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté GAUCHET Jean-Michel excusé.

OUVERTURE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIES 2016

La facture de l'entreprise VAUVELLE correspondant aux travaux effectués en 2016 pour l'entretien des voiries communales a été transmise à la commune en janvier 2017. Pour la régler, le conseil décide l'ouverture d'une ligne de crédit au compte 2315 d'un montant 35 000 €. Il s'engage à reprendre cette dépense dans le budget 2017.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2017 :
Amicale de Givraines : 440 €, CAT les cèdres de Pithiviers : 25 €.

DÉLIBÉRATION POUR ACCEPTATION DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion, le conseil décide d'accepter la mise en place du RIFSEEP à compter du 01 janvier 2017 pour les agents administratifs et techniques. Le RIFSEEP est le regroupement de l'ensemble des primes perçues 2016 pour les agents jusqu'en fin 2016.

LANCEMENT D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le conseil municipal décide le lancement d'une modification simplifiée du PLU pour préciser certaines Orientations d'Aménagements et de Programmes dans certaines zones 1AU.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RAPPEL RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Givraines a commencé. Mme JOLIVET-LEROY Céline, secrétaire de mairie est l'agent recenseur.

RAPPEL : la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

☺ RAPPEL RÉUNION PUBLIQUE SAMEDI 28 JANVIER 2017

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à la rencontre annuelle organisée à la salle communale le **samedi 28 janvier 2017 de 10h à 12h15** avec la participation de **Jean ANGUERA**, sculpteur à Givraines et académicien depuis le 10 décembre 2014.

☺ APRÈS-MIDI JEUX

L'animation d'hiver après-midi jeux avec la ludothèque de la Communauté de Communes du Pithiverais aura lieu le **mardi 21 février** à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation.

☺ SPECTACLE « ANGE OLIVER »

Le spectacle organisé par l'amicale de Givraines aura lieu le **Dimanche 5 mars** à partir de 15H00. Vous pouvez réserver vos places à la Mairie de Givraines ou à la Pharmacie de Boynes. (5 € pour les habitants de Givraines)

À tout moment, consultez le site de Givraines mis à jour régulièrement www.givraines.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Février 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jacky DELAFOY excusé.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Présentation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le percepteur Pascal PAGE. Les comptes de gestion n'appelant ni observation, ni réserve, le conseil approuve respectivement les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

- ☞ Section fonctionnement : Résultat de clôture 67 637,84 €
soit 289 492,36 € en recettes et 250 376,49 € en dépenses et un report 2015 de 28 521,97 €
- ☞ Section investissement : Résultat de clôture 19 530,36 €
soit 113 293,52 € en recettes et 76 841,66 € en dépenses et un report 2015 de – 16 921,50 €

❖ Budget annexe de l'eau

- ☞ Section fonctionnement : Résultat de clôture 22 357,82 €
soit 47 247,73 € en recettes et 55 309,89 € en dépenses et un report 2015 de 30 419,98 €
- ☞ Section investissement : Résultat de clôture 28 476,20 €
soit 33 948,68 € en recettes et 14 727,66 € en dépenses et un report 2015 de 9 255,18 €

❖ Budget annexe de l'assainissement

- ☞ Section fonctionnement : Résultat de clôture 11 419,34 €
soit 79 016,79 € en recettes et 83 500,32 € en dépenses et un report 2015 de 15 902,87 €
- ☞ Section investissement : Résultat de clôture 10 182,87 €
soit 53 357,71 € en recettes et 46 697,35 € en dépenses et un report 2015 de 3 522,51 €

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2016 AU BUDGET 2017 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

Après examen du compte administratif 2016 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 19 530,36 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 67 637,84 €.

❖ Budget annexe de l'eau

Après examen du compte administratif 2016 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 28 476,20 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 22 357,82 €.

❖ Budget annexe de l'assainissement

Après examen du compte administratif 2016 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 10 182,87 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 11 419,34 €.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE REFUGE DES ANIMAUX DE CHILLEURS AUX BOIS

Le conseil valide la subvention de 131,75 € soit 0,31 par habitant demandée par le refuge départemental pour l'année 2017.

OPPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS,

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR prévoit, à compter du 27 mars 2017, le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert dans des conditions de majorité particulières.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 août 2016 portant fusion des communautés de communes de Beauce et du Gâtinais, « Le Cœur du Pithiverais » et du Plateau Beauceron et création de la Communauté de Communes du Pithiverais au 1er janvier 2017, considérant la complexité déjà importante de la mise en œuvre de la fusion, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais.

ACQUISITION DE BÂCHES POUR LES STRUCTURES DÉMONTABLES ET DEMANDE DE SUBVENTION

La commune souhaite remplacer certaines bâches des structures démontables par l'acquisition de 2 bâches de 8m X 6,30m en PVC toile de 650 g/m². Après consultation, le conseil constate que 2 entreprises proposent des tarifs proches : Bourgoin (840 € HT et Berry-Bâches 792 € HT). Il demande que les devis soient refaits en incluant le coût du transport. Il sollicite une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population.

DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DU LOIRET

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret (délibération du 29/11/2016), doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter. Après avoir délibéré, le conseil désigne : Monsieur GUERINET Patrick délégué titulaire et Monsieur VINCENT Michel délégué suppléant.

CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITÉ À LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION CIL

Lors de sa séance du 10 janvier, le conseil avait sollicité une demande de subvention État (PETR). Pour assurer cette subvention, la Sous-préfecture de Pithiviers demande de déposer également un dossier dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DISL). Le conseil délibère favorablement.

INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ CARTE IDENTITÉ

Les cartes d'identité ne sont désormais plus enregistrées en mairie. Les personnes désireuses de faire une carte d'identité doivent s'adresser dans un lieu (commune, commissariat de police) équipée d'un dispositif de recueil (mairie de Beaune la Rolande, de Bellegarde, commissariat de police de Pithiviers).

☺ RELEVÉ DE COMPTEUR

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 3 AVRIL 2017. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 10 avril au vendredi 14 avril inclus. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire, son adjoint.

À tout moment, consultez le site de Givraines mis à jour régulièrement www.givraines.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 Avril 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme GIGAULT Claire excusée.

VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2016 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 331 882,82 € et en investissement à la somme de 115 230,54 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 66 079,09 € et en investissement à la somme de 51 241,10 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 89 820,84 € et en investissement à la somme de 57 626,62 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

	Taux 2016 Commune	Taux 2017 Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8.88	8.88	23.31	24.38
Foncier bâti	15.23	15.23	26.21	20.85
Foncier non bâti	31.08	31.08	45.32	49.31

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu des résultats du budget de l'eau, le conseil propose d'augmenter le tarif de l'eau potable pour assurer le financement de travaux à venir (surpresseurs, bas de la colonne de distribution ...). Après discussion, il décide à l'unanimité d'augmenter la part variable de 5 cts d'euros le m3 et par 8 voix d'augmenter de 5 € la part fixe contre 2 favorables à 10 €.

Les tarifs de l'assainissement restent inchangés.

		Prix actuel	Prix à compter du 10/04/2017
Eaux TTC	Prix m3	1,15 €	1,20 €
	Compteur (diamètre 20)	40 €	45 €
	Compteur (diamètre 30)	50 €	55 €
Assainissement TTC	Prix m3	1,70 €	1,70 €
	Part fixe	99 €	99 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS « FAIBLE POPULATION » DU DÉPARTEMENT.

Le conseil sollicite une aide financière au Département au titre des communes à faible population pour l'achat de bâches pour les barnums sur la base d'un devis de 832 € HT.

ORGANISATION DES PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017.

Le conseil organise les permanences des élections présidentielles fixées les 23 avril et 7 mai 2017.

QUESTIONS DIVERSES

❖ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

❖ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DE GIVRAINES

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale de Givraines » de 245 € permettant le remboursement de dépenses engagées par l'Amicale pour le compte de la Commune.

❖ SIERP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE PITHIVIERS)

M. BRENDÉL Marc, délégué, informe que lors de l'assemblée générale du SIERP, le Syndicat a modifié son règlement intérieur pour l'attribution des subventions aux communes. Désormais, le versement des subventions sera étalé sur plusieurs exercices en fonction de l'importance du montant accordé. Les subventions concernent l'achat de candélabre neuf (660 €), applique neuve ou borne (220 €), éclairage LED et lampadaires solaires (880 €/candélabre et 330 €/applique ou borne), horloge astronomique (250 €), mise en conformité des armoires d'éclairage public (700 €). À compter de cette année, une expérimentation sur le remplacement des compteurs actuels par les compteurs « Linky » va être mise en place sur la commune de Pithiviers le Vieil. Ensuite, tous les compteurs seront changés sur une période de 7 ans. La SICAP en prendra le coût à sa charge.

❖ VIGILANCE DÉMARCHAGE

Des entreprises sollicitent actuellement par téléphone les habitants pour des contrôles, des mises aux normes (Grenelle de l'environnement) etc... Celles-ci ne sont en aucune façon mandatées par la mairie de Givraines. Elles font du démarchage forcé. La commune vous conseille de rester vigilant.

INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du 10 avril 2017**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du **lundi 10 avril au lundi 17 avril inclus**. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou son adjoint.

☺ INFORMATION ÉLECTIONS

Chaque électeur doit être inscrit sur la liste électorale générale et muni d'une pièce d'identité (obligatoire) pour voter.

Procurations : En cas d'absence le jour du vote, un électeur peut donner procuration à un autre électeur de la commune (1 seule procuration par électeur). Cette demande doit être faite à la Gendarmerie de Pithiviers le plus rapidement possible.

Permanences : Pour les 4 élections à venir, un appel est lancé auprès d'électeurs qui seraient partant pour tenir une permanence, même de courte durée. Se manifester auprès de la mairie.

☺ ZÉRO PESTICIDE

La mise en place du « zéro pesticide » sur les communes est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'exception des cimetières et des terrains de sport.

La commune de Givraines a fait le choix de l'étendre au cimetière. En aucun cas, les particuliers peuvent utiliser des produits phytosanitaires sur l'espace public (trottoirs, chemins communaux...) Par contre, tout désherbage manuel devant son domicile sera toujours très apprécié.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 Mai 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. DELAFOY Jacky, excusé.

PERMANENCES DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Le conseil organise les permanences des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

PROGRAMME ET ORGANISATION DU 14 JUILLET 2017

Depuis 2 années, le conseil constate une baisse de fréquentation significative du défilé du 13 juillet au soir. Il décide de ne pas l'organiser en 2017.

Programme du vendredi 14 juillet

- ☞ à partir de 17h00 : jeux pour toutes les générations sur le terrain de la salle communale,
- ☞ vers 18h30 : apéritif (offert par la commune),
- ☞ vers 19h : casse-croûte gratuit pris en commun.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire pour la fin d'année de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	615	- 413 €
Fonctionnement	Dépenses	701249	+ 413 €

SERVICES DES EAUX : TARIF OUVERTURE ET FERMETURE DES COMPTEURS, MODALITÉS DE RACCORDEMENT DES PARTICULIERS AUX RÉSEAUX,

Le Maire rappelle que les abonnés sont responsables des compteurs loués par le service des eaux (dégradations, gel ...). Après divers échanges, le conseil décide de modifier les tarifs de fermeture et ouverture d'un compteur comme suit :

- ☞ Changement de propriétaires (vente ou location) : forfait de 25 €, facturé au nouvel abonné,
- ☞ Demande de l'abonné pour des raisons personnelles, de précautions et de confort : 25 € par opération (fermeture ou ouverture)

Le conseil précise que les interventions de fermeture sur le réseau nécessaires en cas de fuite chez un abonné restent gratuites.

VENTE DE LA GRANGE D'INTVILLIERS,

Le Maire rappelle que la mise en vente directement par la commune de la grange d'Intvilliers (site, annonces journaux ...) n'a donné aucun contact depuis plus de 2 ans et qu'il lui semble difficile de cibler des acheteurs potentiels sans s'appuyer sur des réseaux. Accompagné de l'Adjoint, il a rencontré l'Agence immobilière CapiFrance - Maryse Fauve de Malesherbes.

Après avoir entendu les propositions et conditions d'intervention de cette agence et après avoir échangé sur les différents points de vue, le conseil décide de confier la vente de la grange pour une période d'exclusivité fixée à 3 mois à cette Agence.

QUESTIONS DIVERSES

❖ BLASON GIVRAINES

Après avoir entendu les explications du Maire sur le rôle des Archives Départementales qui, gratuitement et en lien avec les élus, proposent et réalisent l'armoirie d'une commune (108 armoiries communales en fin 2016 dans le Loiret). Cet organisme écrit : "l'intérêt qu'a la commune de traduire son identité par un mode d'expression original et que les armoiries communales contribuent à mettre en valeur le patrimoine historique local. L'armoirie favorise le sentiment d'identité des petites cités et symbolisent l'appartenance de ceux qui y vivent à une véritable communauté". Après discussion, le conseil décide de se pourvoir d'une armoirie et charge le Maire d'adresser une demande à Monsieur le Président du Conseil départemental. Le suivi de la demande sera ensuite assuré par les Archives départementales, en charge de la gestion et du fonctionnement du CDHU (Conseil Départemental d'Héraldique Urbaine).

❖ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire précise qu'une réunion de conseil municipal doit se tenir obligatoirement le vendredi 23 juin. Cette date est fixée par l'État pour permettre la désignation du (ou des) représentant(s) des communes concernées par les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017. Le conseil municipal en fixe l'horaire à 19H30.

❖ EGLISE ET PETIT PATRIMOINE

Marc Brendel informe les élus de l'état de biens communaux dans l'église. Il propose, pour des raisons de sécurité, de retirer les parquets encore existants qui sont en mauvais état.

Il précise que le banc d'œuvre très attaqué est difficilement récupérable et que la chaire doit être traitée très rapidement.

Par ailleurs, il rappelle l'action "sauvegarde du petit patrimoine" de l'Agenda 21 portant notamment sur les croix. La remise en état de la Croix St Roch et de celle sortie du Bourg direction Intvilliers deviennent urgentes.

Le conseil propose au Maire d'organiser rapidement les interventions nécessaires à la protection de ces objets patrimoniaux.

INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ MASSIFS

Le conseil déplore la destruction de certains massifs et le vol de fleurs.

☺ CULTURE

Avec l'appui de la "section culturelle" de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir sa maison "Tomtom et Nana" ainsi que celle des fresques dessinées par Denis Charignon le **15 juillet**. Une information précise sera distribuée dans les boîtes à lettres.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 Juin 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. PEQUIN Stéphane et Mme ALVAREZ Amélie, excusés.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2017

Le maire rappelle l'objet qu'il faut procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre.

Il indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal présents les plus âgés (BEAUDICHON Gilbert, GAUCHET Jean-Michel) et les deux membres présents les plus jeunes (GIRARD Mickaël, GIGAULT Claire).

GUERINET Patrick est candidat en qualité de délégué titulaire. Après dépouillement, il obtient la majorité absolue et est proclamé élu en qualité de délégué titulaire.

BRENDEL Marc, DELAFOY Jacky et VINCENT Michel sont candidats en qualité de délégués suppléants. Après dépouillement, les trois candidats obtiennent la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants par ordre d'âge.

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le maire informe le conseil que suite à l'analyse des offres concernant la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration, 2 candidats ont remis une offre. Après examen des candidatures et au vu de la note totale de classement, le conseil décide de retenir l'offre de SAFEGE pour un montant de 29 855.00 € HT soit 35 826.00 € TTC.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES



FERMETURE MAIRIE CONGÉS ÉTÉ

Le secrétariat de la mairie est fermé du 24 juillet au 13 Août et du 28 Août au 1 septembre 2017.

En cas d'urgence : appeler le maire (06.14.22.50.91) ou l'adjoint.

FÊTE NATIONALE 14 JUILLET 2017

- ☞ Les festivités du 13 juillet sont annulées.
- ☞ Les feux d'artifice sont très réglementés.
- ☞ En 2016, le défilé aux lampions a attiré peu d'enfants.

Programme du vendredi 14 juillet

- **À partir de 17h00 :** jeux pour tous les âges sur le terrain de la salle communale
- **Vers 18h 30 :** apéritif (offert par la commune)
- **Vers 19h :** casse-croûte gratuit pris en commun

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 Septembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le maire informe le conseil que le photocopieur âgé de 6 ans est régulièrement en panne et que son remplacement doit être rapidement envisagé.

Après avoir pris connaissance de l'étude financière comparative entre la location et l'achat d'un photocopieur, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le contrat de location proposé par l'entreprise Net Makers d'Ingré. Entre la situation actuelle et la nouvelle, l'économie espérée pour la commune devrait être de 99 € par mois.

DEMANDE D'ADHÉSION DE 2 COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

Le conseil donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et St-Germain-des-Près au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret créé le 4 juillet 2017 en remplacement de l'AGRA de Chilleurs-aux-Bois. Le nouveau site sera créé à Fay-aux-Loges.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Le maire rappelle que la collectivité répond à son obligation de rendre la mairie accessible à toute personne quel que soit son handicap par la décision de création d'une rampe d'accès lors de sa séance du 10 janvier 2017. S'interrogeant sur l'intégration de cette rampe dans l'espace devant la mairie, la commune a sollicité le CAUE du Loiret (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour aider les élus à envisager une réflexion à long terme sur l'aménagement des abords.

Cette méthode permet d'éviter les travaux au coup par coup parfois non compatibles. Après divers échanges, le conseil approuve par 8 voix contre 2 de réaliser une étude d'aménagement complet des abords de la mairie en intégrant ceux de la salle communale. Cette étude n'engage pas la commune à réaliser l'ensemble des travaux d'aménagements qui seraient retenus.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le département révisé le périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Loiret. Il propose à la commune de Givraines d'intégrer ce périmètre départemental. Une carte a été transmise avec l'inventaire des parcelles concernées.

Le conseil accepte d'entrer dans cette dynamique qui permettrait à la commune de faire valoir son droit de préemption lors de vente de parcelles incluses dans le périmètre arrêté par le département.

QUESTIONS DIVERSES

❖ FÊTE AU VILLAGE : REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider à assurer le succès de la "fête au village, brocante" du 27 août dernier. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement, au démontage et au nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles (près de 30) ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui fait d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.

❖ REMPLACEMENT DU RENAULT TRAFIC DE LA COMMUNE

Le véhicule de la commune acheté en 2005 a été mis en circulation en 2000. Constatant les problèmes de moteur et le vieillissement de la carrosserie, le conseil charge le maire de rechercher un véhicule d'occasion de même type.

❖ RÉNOVATION DES CROIX

Le conseil approuve la proposition de Marc Brendel pour que les 3 croix situées sur le domaine public de la commune (St Roch, Pièce aux Moines et cimetière) soient remises en état. Elles seront retirées, réparées, sablées et peintes. À l'issue de ces interventions, elles reprendront leur emplacement initial. Il charge le maire de coordonner les diverses opérations.

❖ PLANTATION DE 30 AMANDIERS

Marc Brendel explique que le Rotary club de Pithiviers recherche une collectivité pour y planter 30 arbres (30 correspondant au nombre de membres du Rotary de Pithiviers) et de préférence des amandiers. Considérant l'intérêt de cette initiative et la disponibilité de terrain de la commune (en prolongement du parking Espace Bourgogne), le conseil donne son accord pour que le Rotary club de Pithiviers réalise son projet sur la commune.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du 2 octobre 2017**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ Repas de fin d'année le 10 décembre 2017

La commission "action sociale" a arrêté la date du **dimanche 10 décembre 2017** pour organiser le repas de fin d'année. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25€. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

☺ **Après-midi jeux du CAS**

Malgré l'annulation de la séance du 21 février dernier pour cause d'inscriptions insuffisantes, la commission "Action sociale" propose d'organiser son 12^{ème} après-midi jeux **le jeudi 26 octobre 2017 à partir de 14h 30**. Un bulletin d'inscription sera distribué début octobre

☺ **CULTURE**

Avec l'appui de la "section culturelle" de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir, une nouvelle fois, sa maison "Tomtom et Nana" ainsi que celle des fresques dessinées par Denis Charignon le samedi **28 octobre**.

Deux visites guidées simultanées de 1 h chacune

10 h - 11 h - 14 h - 15 h

Attention : chaque visite est limitée à 15 personnes

Réservation indispensable au 02-38-34-21-57

Pour l'une ou l'autre des visites (1h) ou bien les 2 visites (2h)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 Octobre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Gilbert BEAUDICHON, Mickaël GIRARD et Stéphane PEQUIN excusés.

CÉRÉMONIE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE

Le maire arrête le programme du samedi 11 novembre 2017 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle communale.

APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la mairie et notamment de l'accessibilité de celle-ci, le maire présente le dossier de consultation proposé par le CAUE45 pour le choix du maître d'œuvre. Le conseil l'approuve, à l'unanimité, tel que présenté avec une tranche ferme (étude d'ensemble) et proposition de tranches conditionnelles avec des périmètres prédéfinis par la commune. Il charge le maire de mener la consultation auprès des cabinets compétents.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA STEP : LANCEMENT DE LA TRANCHE FERME PAR LE CABINET SAFEGE ET DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la station d'épuration. Il rappelle que la commune a contracté avec SAFEGE un marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration. Ce marché est composé d'une tranche ferme destinée à établir l'« État des lieux du fonctionnement actuel de la station d'épuration – Schéma général d'assainissement », pour un montant de 10 135,00 € H.T, ainsi que d'une tranche optionnelle. Le plan de financement prévisionnel de la tranche ferme est le suivant : apport de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 5 067,50 € et Budget communal d'assainissement : 5 067,50 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour réaliser cette tranche ferme et autorise le Maire à donner l'ordre de service d'exécution de cette prestation, pour la tranche ferme, après obtention de l'accord de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

REMBOURSEMENT DES KILOMÈTRES POUR UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

Le maire informe le conseil que les agents techniques peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel à défaut de pouvoir utiliser celui de la commune pour un déplacement professionnel. Le conseil décide de procéder aux remboursements engagés. Le taux des indemnités kilométriques seront réglés en fonction du véhicule et du nombre de kilomètres effectués.

QUESTIONS DIVERSES

❖ RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE : FILIÈRE TECHNIQUE

Après avis favorable du Comité Technique départemental en date du 16/01/2017 et vu la parution au journal officiel le 12/08/2017 de l'arrêté permettant la transposition du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les adjoints techniques, le conseil décide d'accepter la mise en place du RIFSEEP à compter du 01 novembre 2017 pour les agents techniques titulaires. Cette indemnité remplace toutes les autres indemnités existantes.

❖ ESPACES CALCAIRES ENGazonnées

Le maire informe le conseil que dans le cadre de la démarche de développement durable et notamment l'application du "zéro phyto", les allées de la partie ancienne du cimetière (à gauche en entrant), ont été, à titre expérimental, ensemencées en gazon spécial support calcaire. La même démarche a été effectuée à l'entrée du Clos du Safran.

❖ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le maire informe les élus que la mise en place des horloges astronomiques avec une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h a permis à la collectivité de faire une économie sur 2 années d'environ 4 936 € (soit 2 468 € par an). Les 3 horloges ont coûté 1 270 €.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2017**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

☺ Après-midi jeux du 26 octobre : DERNIER DELAI

L'animation d'automne après-midi jeux aura lieu le jeudi 26 octobre à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation. Merci de faire parvenir vos **inscriptions avant le vendredi 20 octobre 12 h**. En cas d'inscriptions insuffisantes, l'animation sera annulée.

☺ Entretien des bois privés - Rappel –

Tous les bois situés sur la commune de Givraines sont répertoriés "Espaces Boisés Classés" depuis 2009. À ce titre, aucun bois, aucune haie et aucun bosquet ne peut être détruit.

Leur entretien est soumis à autorisation (voir la mairie).

Les travaux d'alignement des parcelles boisées sont de la seule responsabilité du propriétaire. La commune n'intervient que sur les parcelles dont elle est propriétaire.

☺ **Repas de fin d'année le 10 décembre 2017**

La commission "action sociale" a arrêté la date du **dimanche 10 décembre** 2017 pour organiser le repas de fin d'année. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25€. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

☺ **Assemblée Générale de l'Amicale de Givraines – Rappel**

L'Assemblée Générale de l'association « Amicale de Givraines » aura lieu le **mardi 24 octobre à 18h 30**. Tous les habitants et contribuables de Givraines sont membres de droits sans cotisation. Ils sont invités à y participer sans engagement de leur part.

☺ **Découverte de la maison de Tomtom et Nana**

Avec l'appui de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir, une nouvelle fois, sa "maison Tomtom et Nana" ainsi que les fresques dessinées par Denis Charignon le **samedi 28 octobre** 2017. Visites guidées de 1h à **10 h, 11 h, 14 h et 15 h. Réservation obligatoire (02.38.34.21.57)**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Novembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Stéphane PÉQUIN excusé.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP

Le maire rappelle que la CLECT de la CCDP (Communauté de Commune Du Pithiverais) est chargé d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de Communes. Il indique que la CLECT s'est réunie le 19 octobre 2017 afin d'évaluer le coût des charges transférées en matière de Zones d'Activité Economique et de Tourisme. Il donne lecture des rapports afférents et précise que la commune n'est pas concernée. Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

ADHÉSION DE LA CCDP À L'AGENCE LOIRET NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pithiverais a vu s'élargir le champ de ses compétences. La mise en place d'un centre instructeur commun nécessite de s'équiper d'outils polyvalents indispensables à l'exercice de cette compétence ADS (instruction des documents d'urbanisme). Le géo-référencement d'un certain nombre de données ainsi qu'un outil d'aide à la prospective et la planification sont incontournables. Initié par Conseil Départemental du Loiret, le Syndicat Mixte Ouvert Agence Loiret Numérique est destiné à traiter les différents aspects du numérique (usages, services, infrastructures) et permet de disposer d'un système d'information géographique (SIG). L'adhésion est basée sur un coût annuel par habitant de 0,25 €. Après avoir entendu l'exposé du maire le conseil approuve le principe de l'adhésion de la CCDP au syndicat mixte ouvert dénommé Agence Loiret Numérique dont la commune pourra bénéficier, gratuitement, des services proposés.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le maire informe qu'aucune remarque n'a été portée à sa connaissance tant par les personnes publiques associées (État, département, Pays ...) que par les habitants consultés lors de l'enquête publique ouverte du 02/10/2017 au 31/10/2017. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée du PLU de Givraines.

RAPPORT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU

Les élus prennent connaissance du rapport annuel 2016 du service public de l'eau potable.
Le conseil l'approuve à l'unanimité.

RAPPORT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les élus prennent connaissance du rapport annuel 2016 du service public de l'Assainissement.
Le conseil l'approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Le maire informe que la convention d'adhésion au service de la médecine préventive signée avec le centre de gestion pour les visites médicales des agents municipaux arrive à échéance au 31/12/2017. Le conseil décide le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour 3 ans à compter du 01 janvier 2018.

RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À COMPTER DU 01 JANVIER 2018

Le maire informe le conseil que la délibération pour la mise en place de la taxe d'aménagement arrive à échéance le 31/12/2017. Après avoir entendu et après avis des conseillers, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

EXONÉRATION DES TAXES FONCIÈRES NON BÂTIS POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Sur proposition du Maire, le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer l'exonération de la taxe foncière non bâtis pour les jeunes agriculteurs.

APPROBATION DU PLAN ET ÉTAT DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DES COMMUNES DE BOËSSES, ECHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE-SUR-ESSONNE ET BROMEILLES

Monsieur le maire informe que la phase « avant-projet » de redistribution parcellaire lancée par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonnes, Bromeilles et extensions arrive à son terme. Les communes doivent valider le nouveau réseau de voirie modifié par l'aménagement foncier. Le maire donne lecture du rapport de la commission relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales et présente le plan d'ensemble comportant les propositions. Après avoir pris connaissance, le conseil décide d'approuver le projet des modifications à apporter proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Nettoyage des avaloirs
Après consultation de plusieurs entreprises pour le nettoyage des avaloirs sur l'ensemble de la commune, le maire informe les élus des différents devis reçus. Le conseil décide de choisir l'entreprise MEYER d'Amilly pour un montant de 980 € HT la journée de 7 heures sur site.
- ❖ Emplacement pour Armoire PRM
Le maire informe le conseil qu'il a rencontré M. BOULEZ Nicolas de la société LYSSEO missionné par EIFFAGE Energie pour réaliser les travaux relatifs à la montée en débit du département du Loiret (fibre optique très haut débit). La commune doit définir un emplacement pour installer la future armoire de qui doit être située à moins de 50 mètres du relais France télécom situé au 2 rue de Yèvre. Le conseil approuve son installation devant ce relais.

- ❖ Présence de graisse à la pompe de relevage située à la mare d'Intvilliers
Les élus condamnent la présence d'huile de friture à la pompe de relevage d'Intvilliers qui compromet le fonctionnement des pompes et de la station d'épuration.
- ❖ Réunion publique
Le conseil fixe la date de la réunion publique le **samedi 13 janvier 2018 à 9H00**.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES**

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **30 décembre 2017**.

Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

☺ **RAPPEL repas de fin d'année le 10 décembre 2017**

Le repas fin d'année est prévu le dimanche 10 décembre 2017. Ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus.

Clôture définitive des inscriptions : lundi 4 décembre à 11h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 Décembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET et Stéphane PEQUIN excusés.

CHOIX DU CABINET D'ÉTUDE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE

Après l'analyse de 6 propositions, la commission des travaux propose de retenir le cabinet CAMBIUM 17 de Montargis pour faire l'étude de l'avant-projet de requalification des abords de la mairie et de la salle polyvalente. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la proposition du Cabinet CAMBIUM 17 pour un montant de 6 220 € HT (tranche ferme).

MODIFICATION DES STATUTS DU SIIS DE PUISEUX

Le comité syndical du SIIS de Puisseaux a voté la modification des statuts afin d'acter la création de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) issue de la fusion des Communautés de Communes du Beaunois et des Terres Puisseautines et de l'adhésion de la Commune nouvelle « Le Malesherbois ». Le siège social est transféré à celui de la CCPG (Beaune-La-Rolande). Il est également ajouté la possibilité aux communautés d'agglomérations, communautés de communes et communes nouvelles d'adhérer au Syndicat. Le conseil approuve ces nouveaux statuts.

CONVENTION DE CRÉATION ET DE MISE À DISPOSITION D'UN CENTRE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS (ADS)

Depuis le 01/07/2015, les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 hts, ne peuvent plus faire appel aux services de l'État pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) (instruction des permis de construire et de démolir, certificats d'urbanisme, autorisation de travaux)

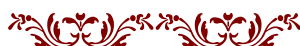
La Communauté de Communes Du Pithiverais (CCDP) et la ville de Pithiviers avaient chacune leur ADS. La CCDP et la ville de Pithiviers ont pris l'initiative de créer un service commun à compter du 01/01/2018.

En parallèle, une convention peut être signée entre les Communautés de Communes du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et les communes qui le souhaitent. Le maire propose de signer cette convention. Après avoir délibéré le conseil décide :

- d'approuver la création d'un service commun « centre instructeur des autorisations du droit des sols » porté par la Communauté de Communes Du Pithiverais,
- d'autoriser le Maire à signer les documents suivants pour une mise à disposition à compter du 01/01/2018 : La Convention de service commun « centre instructeur des autorisations du droit des sols » entre la Communauté de Communes Du Pithiverais et la commune et la Convention de service unifié « centre instructeur des autorisations du droit des sols » porté par la Communauté de Communes Du Pithiverais.

DEMANDE D'AIDE TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE.

Le maire informe le conseil d'une demande d'aide par un administré pour l'installation d'un système « Activ'zen » (médaillon transmetteur en cas de chutes ou autres problèmes) de présence verte. Comme pour les demandes précédentes, le conseil accepte le financement à 50 % de la prise en charge pour l'abonnement mensuel de 24 €.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ SITOMAP

Le prestataire signale que des usagers installent des grands sacs à l'intérieur de leurs bacs pour protéger et ne pas salir ces derniers, souvent scotchés ou tenus par des tendeurs. L'équipe de collecte a pour consigne de ne pas collecter ces bacs.

La qualité du tri reste un grand problème pour la valorisation de la collecte. En cas de doute, toujours mettre dans le bac noir.

☺ RÉUNION PUBLIQUE SAMEDI 13 JANVIER 2018

Le conseil municipal invite toute la population à sa réunion publique annuelle samedi **13 janvier 2018 à 10h**

